



Perte d'emploi si liquidation judiciaire

Par **kiki83**, le **18/03/2009** à **11:37**

Bonjour,

J'ai signé un CDI, après 2 mois de stage et 2 mois d'essai, le bureau de mon employeur vient d'être saisi pour impayés (apparemment), je n'ai aucune information sur le devenir de l'entreprise et bien sûr le mien. J'ai été embauchée dans le cadre des nouvelles dispositions gouvernementales, mon employeur touche les aides à l'embauche. Que vais-je devenir sachant que même le versement de mon salaire semble compromis. Par avance je vous remercie